

# Programme de financement direct (PFD) - Lamatem

Lieu :	Maroc
Identification du Projet :	50730
Secteur d'activité :	Production et Services
Public/Privé :	Privé
Catégorie environnementale :	B
Date de décision sur l'approbation :	22 décembre 2020
Statut :	<b>Approuvé</b>
Date de publication du document de synthèse du Projet (PDS) en anglais :	25 janvier 2021

*Conformément à la section 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD. »*

## Description du Projet

Octroi d'un prêt garanti de premier rang de 6 millions d'euros (avec un délai de grâce de 1,5 an) à Lamatem SARL, déjà client de la Banque, pour soutenir un nouveau programme de dépenses d'investissement dans la production d'articles de textile médical et d'équipements protecteurs individuels à usage unique.

## Objectifs du Projet

Le site actuel de Lamatem, qui a bénéficié d'un premier prêt de la BERD en 2019, a commencé ses activités au T3 2019, essentiellement en tant que producteur sous-traitant pour Molnlycke, leader mondial de solutions médicales basé en Suède. En réponse à l'évolution des conditions sur le marché, l'Emprunteur a lancé à présent un nouveau programme de dépenses d'investissement pour réagir à l'augmentation de la demande provenant des cliniques marocaines et de ses nouveaux clients européens. Le programme porte également sur des segments de nouveaux produits, notamment un processus de stérilisation.

# Impact sur la transition

Note de l'impact attendu sur la transition : 60

- Qualité compétitive : appui de la réponse à la crise provoquée par la pandémie de COVID 19, en renforçant les capacités de production de Lamatem, en améliorant son intégration verticale et en développant sa gamme de produits.
- Qualité inclusive : introduction de nouvelles opportunités de formation et d'emploi pour les jeunes. Conformément au Programme pour l'emploi des jeunes de la Banque, le client travaille en collaboration avec la BERD afin de concevoir et de mettre en place un programme d'apprentissage en alternance.

## Le Client

LAMATEM SARL

Lamatem SARL (« Lamatem », le « Client » ou l'« Emprunteur ») est une société axée sur les exportations créée en 2016 près de Casablanca pour produire des articles de textile médical haut de gamme. Elle est détenue à 100 % par la famille Badaa.

## Financement de la BERD

13 700 000,00 euros

Le nouveau financement de la Banque, d'un montant de 6 millions d'euros, complète le premier prêt de 7,7 millions d'euros consenti en 2019.

## Coût total du Projet

20 780 128,00 euros

Le plan financier initial a appuyé l'installation de la première usine en 2019, à hauteur de 12,8 millions d'euros. Les nouvelles dépenses d'investissement, soit 8 millions d'euros, sont destinées, entre autres, à l'expansion des installations existantes et à l'introduction de nouvelles activités, dont un processus de stérilisation.

## Additionnalité

L'additionnalité de la Banque vient des aspects suivants : 1) Structure de financement en euro à des conditions raisonnables, notamment un délai de grâce plus long et la possibilité de financer des investissements de suivi ; 2) Atténuation des risques : l'expansion vers d'éventuels nouveaux marchés d'exportation grâce au soutien à long terme de la Banque ; 3) Instauration de normes : compétences de la BERD, qui sait recourir à des solutions d'économie circulaire et d'énergies renouvelables.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

La préparation de la transaction sera appuyée par des fonds de coopération technique dans le cadre de l'Initiative pour les petites entreprises (financée par le Fonds spécial des actionnaires de la BERD), qui couvriront les frais juridiques en rapport avec les vérifications au titre de la diligence raisonnable. En outre, une première garantie pour pertes atteignant 30 % sera accordée au titre du Programme UE-BERD de garantie pour la résilience des municipalités, des infrastructures et de l'industrie. Le Programme de garantie est financé par l'Union européenne dans le cadre de son Fonds européen pour le développement durable (FEDD). Avec le FEDD, l'UE soutient les investissements en Afrique et dans les pays du voisinage de l'UE pour aider à atteindre les Objectifs de développement durable. Conformément à cette ambition, le Programme UE-BERD soutient des investissements durables dans des infrastructures de villes vertes, des chaînes logistiques plus écologiques, l'efficacité énergétique et les transferts de technologies vertes dans les processus industriels, les exploitations commerciales et les bâtiments.

## Contact au sein de l'entreprise

Lamatem  
ali.badaa@lamatem.ma

## Dernière mise à jour du DSP en anglais

25 janvier 2021

## Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

## Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse

électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets pour savoir comment déposer un Recours via notre [formulaire confidentiel en ligne](#), par [courriel](#), par [courrier postal ou par téléphone](#). Le MIRP est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt ou le traitement d'un Recours, mis en œuvre conformément à la [Politique de responsabilisation dans le cadre des projets](#) et au [Guide](#). L'identité des Requérants peut rester confidentielle sur demande.